



Le vocabulaire du bureau de vote

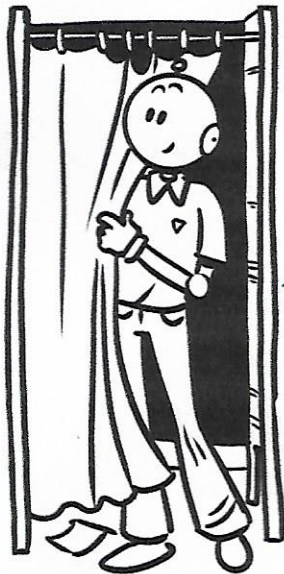


La carte électorale



Un assesseur

Les bulletins



L'isoloir



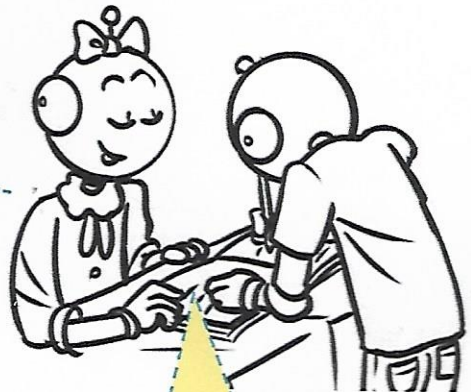
Le président

L'urne

Complète avec les mots suivants :

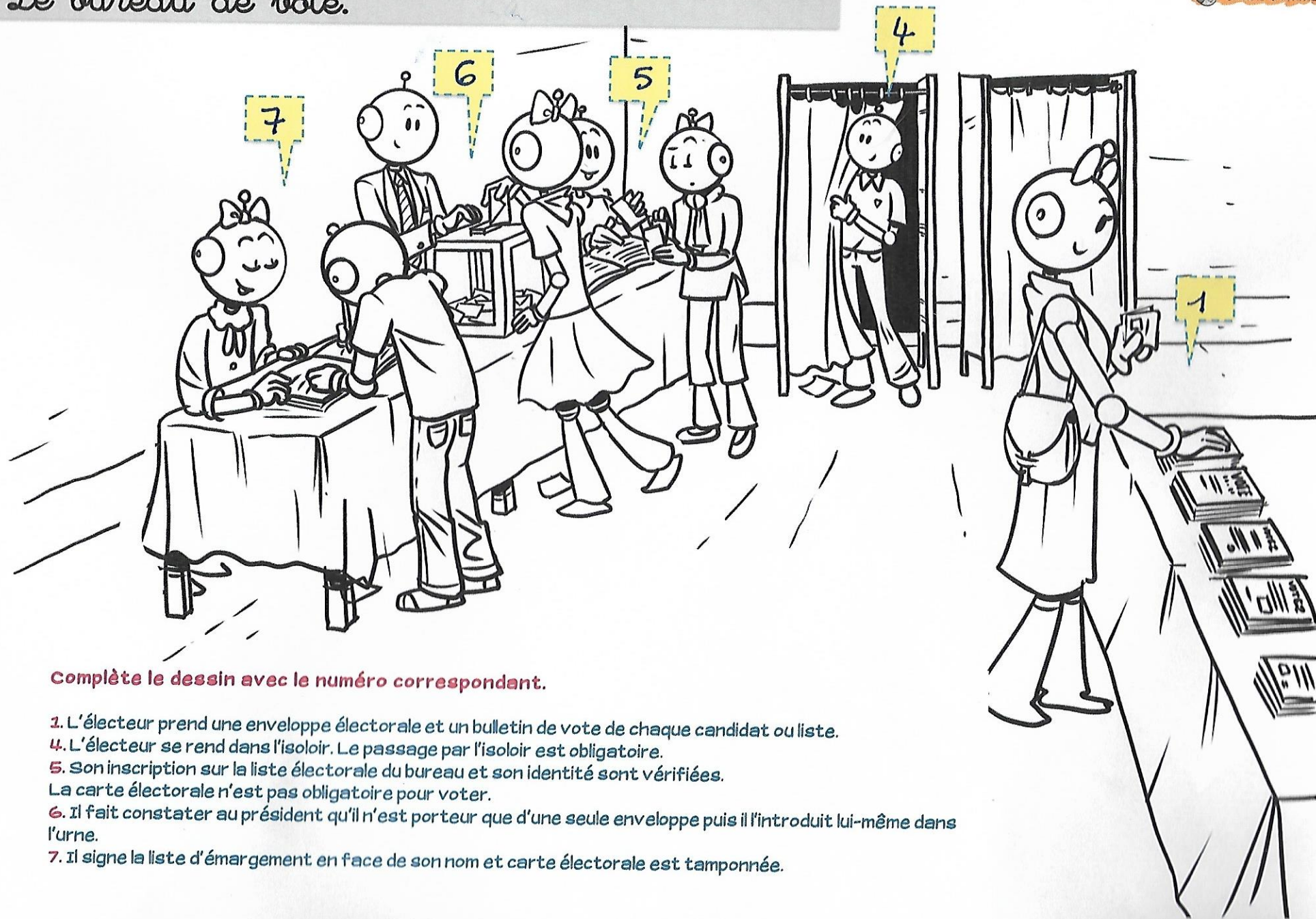
- Le registre
- Le président
- L'urne
- Un électeur
- Les bulletins
- L'isoloir
- La carte électorale
- Un assesseur

Un assesseur



Le registre

Le bureau de vote.



Complète le dessin avec le numéro correspondant.

1. L'électeur prend une enveloppe électorale et un bulletin de vote de chaque candidat ou liste.
4. L'électeur se rend dans l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire.
5. Son inscription sur la liste électorale du bureau et son identité sont vérifiées. La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter.
6. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe puis il l'introduit lui-même dans l'urne.
7. Il signe la liste d'émargement en face de son nom et carte électorale est tamponnée.